



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction National de la BCEAO pour le Burkina

CAHIER DES CHARGES

SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES TERRASSES DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE OUAGADOUGOU

AVRIL 2019

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à des travaux de réparation de l'étanchéité des toitures terrasses de l'immeuble fonctionnel de son Agence Principale à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé des études techniques et du suivi de l'exécution desdits travaux.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAÎTRE D'OEUVRE

Les prestations attendues du Maître d'œuvre peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

III. 1. Mission d'études techniques du projet

La mission d'études techniques concerne notamment :

- le diagnostic de ouvrages d'étanchéité existants ;
- les études techniques de réparation de l'étanchéité des toitures terrasses et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) correspondant, comprenant les pièces écrites et graphiques ;
- l'assistance au Maître d'ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires.

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur génie civil avec cinq (5) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur en génie civil ayant participé à au moins deux (2) projets similaires.

III. 2. Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié répondant aux exigences suivantes :

- un ingénieur génie civil avec une expérience significative en gestion de projet notamment dans les ouvrages d'étanchéité ;
- un technicien supérieur en génie civil ayant participé à au moins deux (2) projets similaires.

IV – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission, sera effectuée par les prestataires pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies.

V – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet
- le temps nécessaire pour la mission d'études techniques ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des références dans le domaine des études pour des travaux d'étanchéité.

VIII – OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors toutes taxes en FCFA et inclure tous les frais de déplacement et de séjour. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir annexe 1) :

- frais relatifs à la mission d'études techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
 - frais de déplacement ;
 - frais de séjour ;
 - frais de logistique.
-

ANNEXE 1 : CADRE DE DEVIS

N°	Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1	Mission d'études techniques			
1.1.	Diagnostic des ouvrages d'étanchéité existants à la suite d'un état des lieux – Ingénieur génie civil – Technicien supérieur en génie civil			
1.2.	Études techniques de reprise générale de l'étanchéité des toitures-terrasses – Ingénieur génie civil – Technicien supérieur en génie civil			
1.3.	Élaboration du Dossier d'Appels d'Offres (DAO) et sélection du prestataire – Ingénieur génie civil – Technicien supérieur en génie civil			
2.	Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût des travaux)			
Montant Total HTVA (FCFA)				